

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET

D/95 042 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE HAUTS
CADRES AU MINISTERE DE
L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale;

VU le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du
Gouvernement;

VU le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle
du Gouvernement complété par le Décret d/94/079/PRG/SGG du 26 AOÛT
1994;

VU le Décret N°125/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant attributions et
organisation du Ministère de l'enseignement Pré-Universitaire et de la
Formation professionnelle;

DECRETE ;

Article 1er /: Sont nommés dans les fonctions ci- après les hauts cadres dont
les noms suivent :

- 1 - Inspecteur Général de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation
Professionnelle
Monsieur Abdou Bachir Touré confirmé
- 2 - Inspecteur Général Adjoint de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la
Formation Professionnelle
Alamah Condé confirmé
- 3 - Directeur National de l'Enseignement Secondaire Général
Monsieur Haoumou Bernard précédemment Directeur Préfectoral de
l'Education à Kindia.
- 4 - Directeur National de l'Enseignement Elémentaire
Monsieur Alpha Mahmoudou Diallo confirmé
- 5 - Directeur National de l'Enseignement Technique et Professionnel
Monsieur Taliby Kaba confirmé

Article 2 / Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le 17  FEVRIER 1995

LANSANA CONTE